

important pour le miel canadien et, à l'heure actuelle, nous sommes les fournisseurs exclusifs de miel canadien en gros. A mon avis, il convient d'inclure les apiculteurs dans cette disposition afin qu'ils soient classés parmi les cultivateurs, ce qui leur donnerait droit à des prêts comme aux autres cultivateurs.

Il y a d'autres questions au sujet desquelles je voudrais parler lorsque nous étudierons le bill article par article. Je voudrais souligner que ces prêts seront accrus, mais comme le ministre fixera les taux d'intérêt, cela n'aidera pas le cultivateur. Ainsi, les taux d'intérêt pourront parfois être trop élevés. En somme, ces prêts ne sont pas consentis pour quatre ou cinq ans, mais pour 20 ans ou plus. Après un certain temps, pour une raison inconnue, les taux d'intérêt seront peut-être abaissés et le cultivateur qui aura obtenu un prêt à intérêt de 7 p. 100 y perdra beaucoup. Par conséquent, j'exhorte le ministre à veiller à ce que le taux d'intérêt soit établi au niveau actuel de 5 p. 100.

M. E. Nasserden (Rosthern): J'aimerais dire tout d'abord, monsieur l'Orateur, qu'il y a maintenant un an que nos honorables vis à vis ont constitué le gouvernement et nous attendons encore la présentation de mesures qui nous donneraient une idée de leur politique agricole. Toute mesure législative concernant l'agriculture est un indice de l'orientation que le gouvernement entend suivre et elle peut modifier les autres mesures à venir.

Si le bill que nous étudions est un indice, nous pouvons prévoir que le gouvernement va s'intéresser de plus en plus aux grandes fermes et éliminer, en fin de compte, les petites fermes du pays. C'est pourquoi je m'inquiète vivement des conséquences de cette mesure pour le très grand nombre de petits cultivateurs dans ma propre province de la Saskatchewan, pour ces cultivateurs qui n'ont pu, jusqu'ici, avoir recours aux services de la Société du crédit agricole. Je m'inquiète aussi des conséquences de cette mesure pour les petits cultivateurs des autres régions du pays, très nombreux dans certaines régions des provinces Maritimes et dans la province de Québec. Ces gens ne peuvent avoir recours à la Société du crédit agricole en vertu des règlements aujourd'hui en vigueur.

Si le ministre veut bien m'accorder son attention, j'aimerais lui proposer d'examiner attentivement le sort des agriculteurs incapables de bénéficier des avantages des lois existantes avant d'accroître les limites imposées quant au montant des prêts. Ces agriculteurs sont très nombreux et ils représentent la majorité de ce qu'on appelle la collectivité agricole du Canada. Dans les années

[M. Rapp.]

à venir, ils auront un grand rôle à jouer dans l'expansion bien ordonnée du pays. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas les oublier dans sa hâte de présenter certaines mesures législatives et de pouvoir dire qu'il a contribué à régler les problèmes des agriculteurs.

Les cultivateurs courageux qui ne peuvent bénéficier des lois existantes savent bien que le fait de porter à \$55,000 le montant maximum des prêts ne leur apportera rien. Pourtant, ce sont eux qui font face aux plus graves problèmes que doivent envisager le pays et le ministère de l'Agriculture.

Un autre point a attiré mon attention. Il s'agit des taux d'intérêt dont a parlé l'honorable représentant d'Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp).

M. Herridge: L'honorable représentant de Kootenay-Ouest.

M. Nasserden: Il peut en être ainsi, mais, malheureusement, je n'étais pas à la Chambre cet après-midi lorsqu'il a fait son discours. Lorsque la Société du crédit agricole a été instituée il y a quelques années, la question des taux d'intérêt a été discutée et, à cette époque, on a estimé qu'un intérêt de 5 p. 100 représentait un taux moyen très convenable, surtout lorsqu'il s'étend sur plusieurs années. C'est pour cette raison et après un long débat, comme les honorables députés s'en souviendront, que la société a été créée et l'intérêt fixé à 5 p. 100.

Le bill à l'étude ne modifie pas l'intérêt exigé sur les prêts actuels, mais il prépare le terrain pour la majoration des taux. En outre, il suscitera, à mon avis, une hausse des taux d'intérêt dans d'autres secteurs de l'économie. C'est pourquoi j'aimerais que le ministre tienne compte de cet aspect avant qu'on discute de cette partie du bill en comité. La plupart des gens qui empruntent de l'argent aiment à savoir ce qui leur en coûtera.

Vu la forme actuelle du bill, il pourrait arriver qu'un cultivateur ait emprunté à tel taux d'intérêt et son voisin à tel autre, selon l'époque à laquelle les prêts ont été contractés. Cela créerait sans doute des injustices qu'il serait très difficile d'expliquer.

J'espère que l'autre mesure que le ministre a promise sera un peu plus fructueuse que celle-ci, car en somme, ce projet de loi touche à peine aux problèmes agricoles qui existent à l'heure actuelle. Il ne fera qu'empirer certains de ces problèmes. Le cultivateur qui a droit à un prêt de \$27,500 peut, dans une large mesure, se débrouiller tout seul et c'est du sort des autres agriculteurs que nous devrions nous préoccuper.